

Taxe Intérieure sur la Consommation des Produits Energétiques - Gestion des flux au départ du site de Profacid

Tasks to be completed when creating an operating procedure (from creation to publication)

1. Enter the **Title of the procedure**: Description of the operating procedure - Region (*APAC, EMEA, LAM, NAM*) - Country (*Optional*) - ERP (*PI 1, PF1, WP1*)
2. Add the following Labels :
 - Region: [apac](#), [emea](#), [lam](#), [nam](#)
 - ERP: [pf1](#), [pi1](#), [wp1](#)
 - Domain & Process using the [List of labels to be used in the space CCT](#)
3. Fill all fields as described
4. Once the procedure is completed, publish it using the [SBS-OtC approval workflow](#)

- [Réglementation](#)
- [Obligations](#)
- [EFS et entrepositaire agréé](#)
- [Produits concernés](#)
- [Types de flux concernés](#)
 - [Scope](#)
 - [ERP](#)
 - [References](#)
 - [Attachments](#)
- [Ventes domestiques](#)
 - [Le client français ne bénéficie pas d'un numéro d'accise :](#)
 - [Le client français bénéficie d'un numéro d'accise :](#)
 - [Rôles et responsabilités](#)
- [Ventes intracommunautaires](#)
 - [Le client UE ne bénéficie pas d'un numéro d'accise :](#)
 - [Le client UE bénéficie d'un numéro d'accise :](#)
 - [Rôles et responsabilités](#)
 - [Ventes à l'export](#)
- [Mode de déclaration et paiement de la taxe](#)

Contexte

Réglementation

Décision d'exécution de la Commission du 20 avril 2012 relative à l'application des dispositions en matière de contrôles et de circulation de la directive 2008/118/CE du Conseil à certains additifs, conformément à l'article 20, paragraphe 2, de la directive 2003/96/CE du Conseil.

Obligations

-Suivi rigoureux des entrées et sorties de stock (réf. Comptabilité matière)

-Tout mouvement s'accompagne d'un document d'accompagnement DAE ou DSA en fonction du statut du client.

DAE : Document d'Accompagnement Electronique

DSA : Document Simplifié d'Accompagnement + lettre de garantie

BL avec mention "livraison en acquitté"

-Les commandes d'échantillons ne sont pas exemptées

-La taxe est due par le consommateur final

-A l'export, le DAE est obligatoire et doit être apuré à la sortie du territoire de l'UE. En cas de non apurement et sans justificatif apporté à la douane, la taxe est due par l'exportateur (Solvay).

Périmètre

Scope

? Unknown Attachment

ERP

WP1

References

Content by label

There is no content with the specified labels

Attachments

EFS et entrepositaire agréé

De par son activité de conditionnement et stockage de produits soumis à accises, le site de Profacid doit opérer sous le statut d'EFS (Entrepôt Fiscal de Stockage) et d'entrepositaire agréé.

Son statut d'entrepositaire agréé lui permet de **recevoir, stocker et livrer** ces produits en suspension de taxe.

Numéro d'entrepositaire agréé : FR001406W7473

Produits concernés

Les produits concernés par cette réglementation sont classés sous la sous-position tarifaire 381190 :

-Eolys (DPX42, Powerflex, 176, Extend)

-Regeflex

Types de flux concernés

Tout type de ventes est concerné par la réglementation : domestiques, intracommunautaires et à l'export.

Procédures

Les additifs en vrac sont livrés en suspension de taxe, sous couvert d'un DAE qui est émis au départ de La Rochelle et apuré à réception par le service logistique de La Rochelle.

Ventes domestiques

Elles concernent les livraisons franco-françaises

- **Le client français ne bénéficie pas d'un numéro d'accise :**

Taxe :

La taxe est due à la sortie de l'EFS "Rhodia Operations chez Profacid". La TICPE est chargée par Solvay sur la facture au client puis reversée à l'état de manière décadaire.

Le montant de TICPE doit être clairement indiqué sur la facture

Document d'accompagnement :

La livraison s'effectue sous couvert d'un DSA (Document d'Accompagnement Simplifié) ou de la mention "livraison en acquitté" sur le B/L

- **Le client français bénéficie d'un numéro d'accise :**

Taxe : à condition que le client fournisse son numéro d'accise, la livraison est effectuée en suspension de taxe. Solvay ne collecte pas la taxe dans ce cas.

Document d'accompagnement : La livraison s'effectue en suspension de taxe sous couvert d'un DAE (Document d'Accompagnement Electronique). Ce document constitue la preuve de livraison en suspension de taxe et doit être obligatoirement apuré par le client pour que Solvay ne soit pas redevable de la TICPE en France.

Utilisation mention "livraison en acquitté" pour la FRANCE

- **Rôles et responsabilités**

Actions	Responsables
Informar Solvay d'une livraison de produit soumis à taxe	Profacid
Vérification des mentions sur document "livraison en acquitté"	Logistique/Profacid
Création du DAE pour les clients ayant un numéro d'accise	Logistique

Remettre le document d'accompagnement (BL avec mention ou DAE) au chauffeur	Profacid
Indiquer le volume de chaque livraison sortante dans le tableau de suivi EFS Profacid	Logistique
Vérifier que les DAE ont été apurés par les clients (2 fois par mois)	Service Client
Relancer les clients pour apurement des DAE	Service Client
Assurer le suivi de la procédure	CTC

Ventes intracommunautaires

Elles concernent les livraisons entre les membres de l'UE – liste des 28 pays ci-dessous :

Allemagne	Italie
Autriche	Lettonie
Belgique	Lituanie
Bulgarie	Luxembourg
Chypre	Malte
Croatie	Pays Bas
Danemark	Pologne
Espagne	Portugal
Estonie	République Slovaque
Finlande	République Tchèque
France	Roumanie
Grèce	Royaume Uni
Hongrie	Slovénie
Irlande	Suède

- **Le client UE ne bénéficie pas d'un numéro d'accise :**
Solvay avise le bureau de douane de La Rochelle avant toute expédition sous DSA,

Taxe : A condition que le client fournisse une **lettre de garantie** émise par la douane, valide (volume, valeur, période) et pour chaque livraison, la livraison est effectuée en acquitté. Solvay paie la taxe dans ce cas et demande le remboursement à posteriori sous couvert de l'exemplaire 3 du DSA visé par la douane à destination et de la preuve de paiement de la taxe en France (comptabilité matière).

Document d'accompagnement :

La livraison s'effectue sous couvert d'un DSA (Document d'Accompagnement Simplifié). Les exemplaires 2 et 3 du DSA doivent être remis au chauffeur et accompagner la marchandise jusqu'à destination. L'exemplaire 3 doit être validé par la douane du pays de destination et être retourné à Solvay pour "apurement" dans Gamm@.

- **Le client UE bénéficie d'un numéro d'accise :**

Taxe : A condition que le client fournisse son **numéro d'accise**, la livraison est effectuée en suspension de taxe. Solvay ne collecte pas la taxe dans ce cas. Elle sera acquittée dans le pays de consommation du produit.

Document d'accompagnement : La livraison s'effectue en suspension de taxe sous couvert d'un DAE (Document d'Accompagnement Electronique). Ce document constitue la preuve de livraison en suspension de taxe et doit être obligatoirement apuré par le client pour que Solvay ne soit pas redevable de la TICPE en France.

Attention: Le DAE doit être créé avant le départ des produits concernés. En cas de plusieurs camions, un DAE doit être établi par camion. La quantité sur DAE doit impérativement correspondre à la quantité dans le camion.

- **Rôles et responsabilités**

Actions	Responsables
---------	--------------

A réception d'une nouvelle commande, demander la lettre de garantie du client n'ayant pas de numéro d'accise	Service client
A réception de la lettre de garantie et après vérification de sa validité, indiquer le numéro de la lettre de garantie dans les textes de la commande "shipping marks" et l'archiver dans le drive partagé avec le service logistique et CTC	Service client
Envoi d'une copie de la lettre de garantie au service logistique	Service client
Informar Solvay d'une livraison de produit soumis à taxe	Profacid
Création des DSA pour les clients ayant obligatoirement fourni une lettre de garantie (référence textes commande)	Logistique
Le site prévient CTC d'une nouvelle expédition sous DSA	Logistique
CTC avise la douane d'une nouvelle expédition sous DSA	CTC
Création du DAE pour les clients ayant un numéro d'accise	Logistique
Vérifier la validité du numéro d'accise du client (via Gamm@ ou SEED)	Logistique
Remettre le document d'accompagnement (DSA ou DAE) au chauffeur	Profacid
Indiquer le volume de chaque livraison sortante dans le tableau de suivi EFS Profacid	Planning
Vérifier que les DAE ont été apurés par les clients (2 fois par mois)	Service Client
Vérifier la liste des DSA à apurer (2 fois par mois)	Service Client
Relancer les clients pour apurement des DAE et DSA	Service Client
A réception de l'exemplaire 3 validé par la douane du pays de destination, l'archiver dans le drive partagé avec le service logistique et CTC	Service Client
CTC apporte les preuves de livraison sous DSA et demande le remboursement de la taxe avancée	CTC
Assurer le suivi de la procédure	CTC

Ventes à l'export

Echantillons - pas de client régulier

Taxe

Dans le cadre des ventes à l'export, la taxe n'est pas due si l'exportateur prouve que la marchandise a réellement quitté le territoire de l'UE.

Document d'accompagnement

Le DAE accompagne la marchandise jusqu'au point frontière sortie de l'UE. La déclaration d'exportation en statut ECS sortie et comportant le numéro CRA en case 44 justifie l'exportation et apure le DAE.

En cas d'absence de ce document, une preuve alternative sera nécessaire pour justifier l'exportation.

Actions	Responsables
Informar Solvay d'une exportation de produit soumis à taxe	Profacid
Création du DAE pour tous les clients	Logistique
Remettre le document d'accompagnement (DAE) au chauffeur	Profacid
Indiquer le volume de chaque livraison sortante dans le tableau de suivi EFS Profacid	Logistique
Vérifier que les DAE ont été apurés au point de sortie de l'UE (1 fois par mois)	Logistique
Contactar le transitaire pour obtenir les preuves d'exportation	Logistique
Transmettre les preuves à CTC	Logistique
Demander à la douane d'apurer le DAE	CTC
Assurer le suivi de la procédure	CTC

Mode de déclaration et paiement de la taxe

CTC communique toute modification du taux de TICPE applicable au service client et à la comptabilité.

Le statut d'EFS de Profacid impose de déclarer les flux entrants et sortants en utilisant le modèle PSE (déclaration Périodique de Stock en Entrepôt pétrolier)

Cette déclaration PSE doit être faite selon une périodicité décadaire (tous les 10 jours) comme suit :

Décade	Période	Date limite déclaration PSE manuelle	Date limite déclaration PPE dans ISOPE	Date limite paiement dans Prodouane
Première décade	Du 1er au 10 inclus	le 13 du mois	le 19 du mois	le 20 du mois
Deuxième décade	Du 11 au 20 inclus	le 23 du mois	le 29 du mois (exception février)	le 30 du mois (exception février)
Troisième décade	Du 21 à la fin du mois	le mois suivant + 3 jours inclus	Déclaration le mois suivant + 9 jours inclus	Paiement le mois suivant + 10 jours inclus

Elle doit être envoyée par email et courrier dans un délai maximum de 3 jours ouvrables à compter de la date de fin de décade.

La TICPE éventuellement due en fin de décade devra être déclarée sur ISOPE et télé-réglée via prodouane dans un délai maximum de 10 jours suivant la fin de décade.

Une PSE de régularisation entre le stock physique et le stock comptable est également obligatoire dans le cadre de l'EFS et doit être faite trimestriellement.

Elle permet de déclarer et régulariser les écarts dus aux pertes de produits en vrac lorsqu'ils sont conditionnés et de payer la TICPE due le cas échéant. En effet, un taux de perte est prévu et accordé par la douane mais si l'opérateur le dépasse, la TICPE est due sur le volume perdu au delà de la perte tolérée par la douane.

Voir Procédure de déclaration de la TIPP (TICPE)

Actions	Responsables
Contrôler les états de stocks selon une périodicité décadaire	Profacid
Partager les états de stocks comme définis avec Solvay pour la décade	Profacid
Renseigner la PSE avec les données de Profacid et contrôler	CTC
Envoyer la PSE à la douane par email max 3 jours ouvrables suivant la fin de décade	CTC
Envoyer la PSE à la douane par courrier max 3 jours ouvrables suivant la fin de décade	CTC
Fournir à Solvay le stock physique à déclarer dans la PSE en fin de mois en prenant en compte le taux de perte réel - Inventaire physique	Profacid
Envoyer la PSE de régularisation selon une périodicité trimestrielle	CTC
Contacteur la comptabilité pour effectuer le paiement de la taxe due en fin de trimestre	CTC